

DÉCLARATION D'ENFANTS À CHARGE DE 18 À 25 ANS OU DE 21 À 25 ANS INCLUS (SELON LES CLAUSES DU CONTRAT) ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN

Session _____ débutant en _____

Définition d'enfant à charge aux fins du régime d'assurances :**Enfant à charge :** personne admissible qui réside au Canada et qui :

- a moins de 18 ou 21 ans (selon le contrat) et à l'égard de laquelle l'adhérent ou le conjoint de l'adhérent exerce une autorité parentale ou exerçait une autorité parentale jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de la majorité;
- n'a pas de conjoint, a 25 ans ou moins et fréquente à temps complet, à titre d'étudiant dûment inscrit, un établissement d'enseignement et à l'égard de laquelle l'adhérent ou le conjoint de l'adhérent exercerait l'autorité parentale si elle était mineure.

Nom	Prénom	Date de naissance	Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté	Étudiant à temps plein
		AAAA MM JJ		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non AAAA MM JJ Du Au
		AAAA MM JJ		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non AAAA MM JJ Du Au
		AAAA MM JJ		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non AAAA MM JJ Du Au

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Numéro de police ou groupe ou contrat : _____

Numéro de certificat : _____

Nom du groupe,
ou du preneur ou de l'employeur : __________
Signature de l'adhérent_____
Date

Ce formulaire doit être retourné à Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, ci-après nommée Desjardins Assurances, au cours du mois précédant le début de chaque session.

Retournez à : Desjardins Assurances, C. P. 3950, Lévis (Québec) G6V 8C6